
Nous avons seulement 30 minutes, et ce que nous voulons faire c'est, premièrement, résumer ce qui s'est produit pendant cette séance intercommunautaire, quelles ont été vos impressions, quelles impressions avez-vous eues sur l'évolution de cette séance intercommunautaire ?

Et ensuite nous allons essayer de voir les débats sur le RGPD ? C'est la dernière séance à ce propos. Donc il faut réfléchir à l'EPDP, au modèle d'accès unifié et à toutes les conversations, à tous les débats qui ont eu lieu parmi toutes les parties prenantes sur cette base. Par rapport aux étapes futures, les mesures à prendre dans l'avenir.

Nous voulons dire quelque chose dans le communiqué, la manière de participer dans les délibérations futures, etc.

Voilà, c'est ce que je voudrais que nous puissions aborder, tout cela.

Pendant la séance intercommunautaire, nous pourrions commencer par nos propres réflexions sur ces délibérations.

LAUREEN KAPIN:

Je voudrais aussi exprimer notre reconnaissance aux membres de la communauté du GAC qui ont participé au panel, qui ont présenté d'excellents points de vue sur le travail de l'EPDP, les inquiétudes exprimées par les organismes d'application de la loi, tout ce qui concerne la protection des données.

Ces trois collègues ont présenté des perspectives et des points de vue singuliers qui ont été très importants pour le débat communautaire.

J'aimerais bien commencer par l'un des points le plus importants abordés pendant le débat, il s'agit du besoin d'exécuter un travail rapidement et qui donne lieu à un produit définitif en ce qui concerne le modèle d'accès unifié.

Le débat a abordé la question d'un impact, du besoin d'une approche uniforme pouvant être appliquée aux intérêts des professionnels de la cyber sécurité, des professionnels de l'application de la loi. On a parlé, les gens du SSAC ont parlé aussi. Il y a bien des gens qui sont au front de bataille de la cyber sécurité et ces gens-là ne savent pas trop comment demander cette information. Il y a différentes politiques pour demander cette information. Donc ce point a été clair pour tous, me semble-t-il.

Bien, avec une vision plus optimiste, si nous avons entendu dire aux bureaux d'enregistrement et aux opérateurs de registre qu'il y a des systèmes qui donnent accès à ces données qui ne sont pas publiques pour les organismes d'application de la loi. Surtout au Royaume-Uni, un bureau d'enregistrement qui a un système spécifique dédié pour que les autorités du Royaume-Uni puissent être identifiées à l'avance. Et c'est un modèle que d'autres bureaux d'enregistrement peuvent utiliser pour travailler avec leurs propres organismes de sécurité locaux.

Nous avons aussi entendu parler des statistiques de ce registre où l'on a vu que plus de 96 % des demandes d'accès obtiennent une réponse positive

Il y a donc un besoin urgent pour disposer d'un modèle d'accès unifié.

Les bureaux d'enregistrement disent maintenant que le travail de la communauté continue et qu'ils peuvent obtenir des résultats dans les plus brefs délais. Nous n'avons donc pas besoin de pause ou tenir des discussions par séquences pour que le modèle d'accès unifié apparaisse après le processus accéléré d'élaboration de politique.

Un argument a été présenté, qui disait que si nous commençons à parler de la question de l'accès, qui est une question assez complexe d'ailleurs, les gens seront distraits et il semblerait bien que nous voulions revenir vers le passé et que nous voulions avoir un accès complet et ouvert au WHOIS.

Mais en fait, le modérateur du panel a joué très efficacement son rôle pour comprendre ce qu'il se passait. Il y avait plus de 100 personnes dans la salle. Bruce Tonkin a directement demandé qui parmi les personnes ici présentes pensent que nous devons revenir vers l'accès plein du WHOIS. Savez-vous, il y a eu une seule personne qui a levé la main. Une seule.

Alors, nous avons donc clarifié les doutes qui existaient à propos de l'accès. Personne ne veut revenir à l'époque précédent le RGPD et ne pas respecter la loi. Je crois que le panel a été très efficace en ce sens là.

Et c'est quelque chose dont nous devons tenir compte dans le GAC pour notre avis.

Il y a eu un avis du GAC à Panama. Nous pouvons répéter cet avis dans le communiqué, lorsqu'on fait le suivi des avis précédents.

C'est l'un des points que j'ai récupéré, pour moi c'était l'un des points le plus important de cette réunion.

CATHRIN BAUER-BULST:

Laureen a abordé des points que je voulais mentionner. Et pour compléter cela, je voudrais dire que l'on a dit que cette évolution de la communauté, qui fait que nous devons modifier la manière de travailler avec le WHOIS se présente très rapidement. Il y a un an, les points de vu du public auraient été très différents. Et que nous avons besoin de comprendre autrement le WHOIS.

Nous sommes dans une meilleure position pour mener à bien un débat constructif.

Pour ce qui est des délibérations qui se sont produites pendant toute cette semaine, j'ai le sentiment que c'est encourageant parce que ces discussions sont beaucoup constructive qu'auparavant, surtout quand on parle de séances intercommunautaires, parce que nous nous sommes concentrés sur les progrès et non pas sur les répétitions que nous avons par le passé, ce qui ne serait pas du tout utile.

Un point à signaler en ce moment, c'est que nous recevons des commentaires de tous les domaines sur la politique du WHOIS et son impact. Il y a des preuves de l'impact de la spécification temporaire et les gens pensent à l'effet que peut avoir la politique future et les considérations dont il faut tenir compte.

Il s'agit d'une contribution très importante pour le processus d'élaboration de politique.

Ce que nous avons vu aujourd'hui c'est que même pour ces parties de la communauté qui préféreraient reporter le débat sur l'accès, ce que nous en tant que GAC, nous ne sommes pas obligés d'accepter comme position, il y a des parties dans cette partie de la communauté qui comprend qu'il y a des intérêts de politiques publiques très importantes qui font que l'accès doit être fourni, doit être permis.

Nous allons continuer notre débat. Nous l'avons dit aujourd'hui, il n'y a pas beaucoup d'argument pour reporter encore ce débat.

Nous devons pouvoir disposer d'une procédure permettant de collecter des données et d'avoir une réflexion pour séparer cela de ce que sont les conditions d'accès à ces données.

Il va falloir que nous permettions l'accès à ces données. Mais il faut voir à qui et en plus s'il y a des données collectives qui disparaissent, il faut débattre ce point-là, mais il ne faut pas reporter le débat sur l'accès.

Je crois que le débat du GAC, le débat actuel du GAC aujourd'hui a confirmé notre position, comment nous pouvons aller de l'avant et ce que nous devons analyser avant la date d'échéance de la spécification temporaire, ce qu'il faut faire, très, très vite.

Voilà ce que nous avons pu prendre comme conclusion de la séance de ce matin.

IRAN:

Merci beaucoup Cathrin et Laureen. Merci à vous tous. Nous, ça signifie le GAC, nous savons ce que nous voulons mais il faut convaincre le reste de reconnaître ce que nous recherchons.

Je ne crois pas que nous puissions parler et que nous puissions dire comment nous comprenons ce que le GAC entend.

Il y a parmi les membres du GAC, il y a des gens qui pensent qu'il faut avoir quelque chose aussi vite que possible, il y a un vide juridique, et donc on se dit que la loi n'est pas utile parce qu'elle ne permet pas l'accès.

Il y en a qui disent qu'il faut qu'il faut qu'il y ait cela, qu'il faut le faire selon la ligne de temps ou selon ce que disent la charte ou les statuts constitutifs.

Il y en a qui disent que nous pouvons le faire au bout d'un an, il y en a qui disent nous pouvons le faire au sein de cette même équipe, il y en a qui disent il faut créer un PDP différent, une équipe différente.

Et j'ai entendu dire aujourd'hui quelqu'un qui disait : nous n'avons pas besoin d'un modèle d'accès unifié.

Nous devons donc combler cette brèche. Ce que nous croyons au sein du GAC. Nous ne sommes pas les auteurs de cette charte, nous devons la respecter. Mais cela n'empêche pas à l'équipe responsable de l'EPDP de commencer à aborder la question de l'accès unifié immédiatement après l'ouverture pour la période de commentaires publics sur cette période, sur le rapport initial. Il y a 45 jours

disponibles. Ce qui est nécessaire, c'est qu'au bout de cette période d'un an on ait tout fini.

Le délai standard qui dit qu'on n'est pas d'accord sur quoi que ce soit à moins que l'on soit d'accord sur tout, peut être reporté.

Ce n'est pas approprié de créer un autre EPDP. Il y a encore des gens qui soutiennent cette position mais il faut qu'il y ait une coordination établie avec le processus d'élaboration de politique.

Il faut que nous transmettions notre message de manière plus constructive et plus appropriée à l'équipe de l'EPDP accéléré.

Il y a bien sûr des communautés ou des parties prenantes qui continuent à faire pression pour cela, pour reporter cela. Il y en a d'autres qui n'ont pas le même avis.

Nous savons tous ce que nous voulons, mais il faut parvenir à un équilibre par rapport à ce que les autres veulent pour parvenir à cet équilibre et le faire par consensus. Voilà le message.

LAUREEN KAPIN:

Je sais que les États-Unis veulent prendre la parole, mais je veux préciser quelque chose.

La manière dont on définit l'accès dans la charte de l'EPDP accéléré n'est pas un synonyme du modèle d'accès unifié. Il faut qu'il y ait des procédures tout à fait différentes. Je crois qu'il faut donc signaler clairement cette différence.

Nous parlons du modèle d'accès unifié qui envisage différents points qui sont en dehors du processus de l'EPDP, comme par exemple les groupes d'utilisateurs, comment établir les normes pour ces groupes d'utilisateurs, un système d'accréditation pour les utilisateurs.

Donc nous tenons compte de ce point général que vous venez de mentionner, nous en tenons compte. Et il faut persuader les gens du fait que notre opinion est juste.

ÉTATS-UNIS :

Ashley, représentante du gouvernement des États-Unis.

Je veux admirer Kavouss parce qu'il est optimiste, moi je n'ai pas cette même vision optimiste. Je crois que dans la charte il n'y a pas de modèle d'accès unifié ou universel dans la charte de l'EPDP.

Mais je crois que le débat doit se produire après avoir discuté de ces questions concernant l'accès. Je crois que l'on pourra aborder ce thème dans l'EPDP après.

Le rapport sera présenté en novembre, ce ne sera pas la proposition finale, enfin la politique finale. Je pense que ce ne sera même pas une ébauche de cette politique.

Donc il faut que nous continuions à plaider pour ce thème et il faut dire aussi que nous avons une conversation parallèle juste pour pouvoir faire comprendre de quoi nous discutons.

Il faut donc que nous soyons un peu... Avoir une rhétorique moins battante pour que notre point de vu soit accepté avec moins de réticence.

Merci.

LAUREEN KAPIN:

Quelqu'un aurait quelque chose à dire sur la séance intercommunautaire, mis à part ce qui a été dit, pour savoir comment cela pourrait être reflété dans le ton et le langage de notre communiqué ?

CATHRIN BAUER-BULST:

Merci donc pour les commentaires que vous avez faits à propos de cette séance. Je crois que nous allons revenir sur un point de vu plus large sur les débats de cette semaine et les leçons que nous avons tirées de cela.

Cela se rapporte à l'utilité de disposer des preuves sur l'utilité des modifications faites jusqu'ici et des effets potentiels que cela pourrait avoir à l'avenir, pour que nous sachions donc que la politique future aura des effets sur les parties contractantes, sur les utilisateurs du WHOIS et sur le reste de la communauté.

C'est très utile de savoir ce qu'il pourrait se passer, c'est quelque chose que nous avons vu pendant cette séance et qui fera l'objet de débats approfondis lors de la prochaine réunion de l'ICANN.

Encore une fois, le ton doit être plutôt sur la collaboration, la coopération, et je crois que ce qui est clair aussi c'est que l'on voit clairement que le RGPD n'est pas le problème, ce n'est pas le RGPD en soit qui est le problème, même s'il y a des gens qui pensent de la sorte. Nous voyons que les choses changent et le RGPD n'évite pas le traitement des données. Mais, cela signifie que cela ne peut pas provoquer des effets négatifs sur les droits fondamentaux des personnes.

Nous ne pouvons pas l'appliquer n'importe comment tel qu'il est.

Voilà, c'est le point de départ pour développer la politique appropriée vers l'avenir.

Kavouss ?

IRAN :

Merci Cathrin. Ce n'est pas clair pour moi. Je ne faisais pas référence au fait qu'après la présentation du rapport initial nous devrions commencer à travailler sur le modèle d'accès unifié. Il faut que nous commençons à travailler sur l'accès. Parce qu'une fois que les données sont collectées, comment nous les traitons, comment nous les diffusons, comment nous les transférons, comment nous stockons ces données. Et il faut ensuite que nous voyions quel est l'accès à tout cela. Il faut parler de la question de l'accès avant de finir le rapport initial.

Je ne parle pas du modèle d'accès unifié

Merci beaucoup.

CATHRIN BAUER-BULST: Alors, merci beaucoup de tous vos commentaires ici. Nous allons donc tenir compte de cela, nous allons y réfléchir pour voir comment nous pourrions l'intégrer dans le texte du communiqué et quels pourraient être les moyens de tirer au clair la position du GAC pour le reste de la communauté.

Merci beaucoup.

MANAL ISMAI: Merci Cathrin, merci Laureen. Nous avons fini donc la séance concernant le RGPD.

Je vous demande d'attendre quelques minutes, parce que nous allons projeter sur l'écran la version actuelle du communiqué et nous pourrons commencer à discuter de ce document.

Entre-temps, les coprésidents du CCWG...

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]